

Bénéficiaires	Pièces liées au demandeur	Pièces liées au domicile ou à l'activité du demandeur	Pièces liées au(x)véhicule(s)	Coût
Habitant hors centre-ville et résidents du centre-ville en <u>résidence principale</u>	carte nationale d'identité, ou passeport, ou permis de conduire en cours de validité	Justificatif de domicile à l'ISLE SUR LA SORGUE (quittance de loyer, facture du fournisseur d'électricité de gaz, d'eau, de téléphonie fixe, d'accès Internet...) ET Avis d'imposition sur les revenus de l'année n-1 sur lequel figure l'adresse de la résidence principale identique à celle figurant sur le certificat d'immatriculation (<i>possibilité de masquer les données financières personnelles</i>)	Copie du certificat d'immatriculation du véhicule sur lequel figure l'adresse de la résidence principale ET Si le véhicule appartient à un tiers ou si le certificat d'immatriculation est au nom d'un tiers, produire une attestation de l'assurance du propriétaire du véhicule ou du titulaire du certificat d'immatriculation justifiant que l'utilisateur est également conducteur dudit véhicule OU Si le véhicule appartient à l'employeur, produire une attestation de l'employeur certifiant que le demandeur en est bien le conducteur	Gratuit
Habitants hors centre-ville ou résidents du centre-ville en <u>résidence secondaire</u>	carte nationale d'identité, ou passeport, ou permis de conduire en cours de validité	Justificatif de domicile à l'ISLE SUR LA SORGUE (quittance de loyer, facture du fournisseur d'électricité de gaz, d'eau, de téléphonie fixe, d'accès Internet...)	Copie du certificat d'immatriculation du véhicule ET Si le véhicule appartient à un tiers ou si le certificat d'immatriculation est au nom d'un tiers, produire une attestation de l'assurance du propriétaire du véhicule ou du titulaire du certificat d'immatriculation justifiant que l'utilisateur est également conducteur dudit véhicule OU Si le véhicule appartient à l'employeur, produire une attestation de l'employeur certifiant que le demandeur en est bien le conducteur	50 € par an et par véhicule (soit 100 € pour 2 ans pour un véhicule)
Actifs extérieurs travaillant ou étudiant dans le périmètre d'éligibilité	carte nationale d'identité, ou passeport, ou permis de conduire en cours de validité	Justificatif de l'activité de l'utilisateur : carte professionnelle ou contrat de travail ou attestation de l'employeur certifiant que l'utilisateur est bien employé par lui et que son lieu de travail se situe dans le périmètre d'éligibilité, ou tout autre pièce justificative permettant à l'utilisateur de justifier que son activité professionnelle est exercée dans le périmètre d'éligibilité, carte de lycéen ou d'étudiant ou certificat de scolarité ET Attestation sur l'honneur de l'employeur ou de l'utilisateur, s'il exerce une activité indépendante, certifiant que le lieu de travail ne comprend pas un emplacement de stationnement privé	Copie du certificat d'immatriculation du véhicule ET Si le véhicule appartient à un tiers ou si le certificat d'immatriculation est au nom d'un tiers, produire une attestation de l'assurance du propriétaire du véhicule ou du titulaire du certificat d'immatriculation justifiant que l'utilisateur est également conducteur dudit véhicule OU Si le véhicule appartient à l'employeur, produire une attestation de l'employeur certifiant que le demandeur en est bien le conducteur	Gratuit jusqu'à deux véhicules 50 € par an et par véhicule supplémentaire (soit 100 € pour 2 ans pour chaque véhicule supplémentaire)
Usager de la gare		Abonnement annuel ou mensuel ou flex SNCF au départ de la gare de l'Isle-sur-la-Sorgue. Si l'abonnement est mensuel ou flex, attestation sur l'honneur du demandeur qu'il est usager de la gare au moins 10 mois de l'année.	Copie du certificat d'immatriculation du véhicule ET Si le véhicule appartient à un tiers, produire une attestation de l'assurance du propriétaire du véhicule justifiant que l'utilisateur est également conducteur dudit véhicule OU Si le véhicule appartient à l'employeur, produire une attestation de l'employeur certifiant que le demandeur en est bien le conducteur	Gratuit jusqu'à deux véhicules 50 € par an et par véhicule supplémentaire (soit 100 € pour 2 ans pour chaque véhicule supplémentaire)

La Commune se réserve en outre la possibilité de demander communication de toute pièce complémentaire nécessaire à l'instruction d'une demande de souscription d'abonnement.